

## EDDE CONSEILLE A AOUN DE REFUSER L'AMNISTIE

Commentant hier en cours de journée le projet de loi d'amnistie, M. Raymond Eddé, leader du Bloc national et député de Jbeil, a déclaré à Paris que «si ce texte devait être approuvé, il mériterait d'être baptisé «loi Aoun...» M. Eddé a estimé que «le gouvernement aurait dû laisser d'abord le champ libre au Conseil constitutionnel pour exercer ses fonctions en vue de corriger les dérapages dans l'exercice du droit par les pouvoirs exécutif et législatif. En effet la grâce, dans les régimes démocratiques, émane du chef de l'Etat. Au Liban, grâce à Taëf, qui a amendé l'article 51 de l'ancienne Constitution, ce pouvoir revient maintenant au Conseil des ministres. Cela ouvre la voie à la démagogie...»

«En tout cas, a souligné M. Eddé, le volet le plus important du projet réside dans l'article 8 qui est consacré au président-général Michel Aoun et qui, abordant la question du bannissement, la soustrait de l'amnistie».

M. Eddé a rappelé que lorsqu'il était ministre de l'Intérieur au sortir des événements de 58, il s'était opposé au projet d'amnistie car il craignait qu'on n'ouvrit ainsi les vannes des vengeances «Lorsque la Justice ne châtie pas

criminel, a-t-il souligné, on retourne à la loi de la jungle et les opprimés se font justice eux-mêmes». Il a encore rappelé que la loi sévère qu'il avait fait voter par la Chambre — abolissant les circonstances atténuantes en cas d'assassinat et prévoyant l'exécution du coupable, pour parer au péril des vendettas aveugles — avait été abolie par le président Charles Hélou en 1965: élément qui, a-t-il dit, «a peut-être stimulé une nouvelle révolution civile faisant plus de 150.000 victimes».

M. Eddé a de même estimé que «le texte peut également être appelé loi Hraoui «car il permettra au chef de l'Etat de serrer la main à New York à son homologue français qui pourtant, étant un juriste renommé, devrait sans doute s'étonner de l'article 8».

M. Eddé a conseillé au général Aoun, «s'il se considère innocent», de refuser la loi d'amnistie qui l'assimilerait, selon lui «aux criminels amnistiés» et de réclamer un jugement contradictoire, «ce que le gouvernement du président Hraoui n'ose faire».

M. Eddé a conclu en réaffirmant la crainte que «cette loi n'ouvre la voie aux vengeances et, plus tard, à une nouvelle révolution, du moment que les criminels sont tranquilles quant à leur sort».